

Le Conseil Municipal de Charbonnier les Mines s'est réuni le 29 octobre 2019 sous la présidence de M. Pascal Berthelot, Maire.

Etaient présents : M. BERTHELOT Pascal, Maire, Mme JACQUET Marie-Laure, Mme MESTRE Hélène, M. ZAJIC Gilles, M. PAULET Sébastien, Maires Adjoints, M. FARY Jean-François, M. PELISSIER Philippe, , M. ANASTACIO José, M. LOINTIER Jean-Michel, Mme SOUSA Noémie, M. BESSON Nicolas, M. VALLON Jérôme, M. MARQUES Adelino

Absents : Mme JAFFEL-LAVIE Nathalie, Mme BINET Marilyn

Secrétaire de séance : Mme JACQUET Marie-Laure.

Différentes questions étaient à l'ordre du jour :

1. PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : MODALITES DE RECOUVREMENT

Le Maire explique que la participation pour l'assainissement collectif est applicable aux propriétaires des immeubles neufs ou existants soumis à l'obligation de raccordement au réseau d'Eaux Usées depuis le 1er juillet 2012. Il indique que le Conseil Municipal a omis de préciser le mode de recouvrement de la Participation pour l'Assainissement Collectif.

Le conseil a donc pris une nouvelle délibération pour maintenir la délibération du 26 juin 2012 : le recouvrement de la participation, sera exigible à compter du raccordement effectif au réseau public et il fera l'objet de l'émission d'un titre de recette.

2. AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA FACTURATION ET ENCAISSEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

La Lyonnaise de Eaux établit pour le compte de la Commune la facturation et l'encaissement de l'assainissement par convention signée en date du 1er avril 2012. Celle-ci est arrivée à son terme le 31 mars 2019. La commune souhaite que la convention avec SUEZ France soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2019.

A compter du 1er janvier 2020, en cas de transfert, la compétence sera exercée par la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire.

Le conseil est d'accord pour approuver l'avenant.

3. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMS RUE DU BOUQUET SUR POSTE EGLISE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications situés rue du Bouquet. Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme. Le reste à charge pour la commune serait de 2 600.00 € H.T. soit 3 120.00 € TTC.

**4. REHABILITATION D'UN BATIMENT EN SALLE MULTIFONCTION :
AVENANT N° 1 SERRURERIE**

Le Conseil accepte les travaux en moins de serrurerie pour un montant de 1 200.00 € H.T..

**5. REHABILITATION D'UN BATIMENT EN SALLE MULTIFONCTION :
AVENANT N° 1 ELECTRICITE GENERALE CHAUFFAGE**

Le conseil accepte les travaux supplémentaires d'électricité générale et chauffage pour un montant de 725.00 € H.T.

6. VIREMENT DE CREDITS

Le conseil décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
66	66111			INTERETS DES EMPRUNTS	1,00
1.00					

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
65	6541			Créances admises en non-valeur	-1.00
-1.00					

7. VIREMENT DE CREDITS

Le conseil décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
23	2312	114		Agencements et aménagements de terrains	1 500.00
1 500.00					

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
23	2313	97		Constructions	-1 500.00
-1 500.00					

**8. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS LIEE A LA FORMATION DU
PERSONNEL BENEVOLE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

3 bénévoles de la bibliothèque se sont rendus à Clermont Ferrand durant 4 jours (2 jours en septembre, 2 jours en octobre) pour une formation.

Le conseil accepte de prendre en charge les frais de repas pour cette formation.

9. RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement professionnel) : Modification des montants du Complément Indemnitaire Annuel pour le groupe 1 Catégorie A Attachés Territoriaux

Le Maire propose d'augmenter le montant maxima du Complément Indemnitaire Annuel applicable au corps des Attachés Territoriaux à 2 500€ et de modifier la délibération du 8 mars 2018 pour les personnels de Catégorie A afin d'indemniser le nombre conséquent d'heures supplémentaires effectuées par la secrétaire de mairie qui a dû faire face à un surcroît de travail pour la mise en place des différentes réformes et des nouvelles réglementations.

Le conseil accepte cette proposition et décide que cette délibération prendra effet au 01 novembre 2019.

10. RENOUVELLEMENT POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Le conseil décide de renouveler le contrat d'adjoint technique non permanent pour accroissement temporaire d'activités pour une durée de six mois à raison de 28 heures par semaine à compter du 01 novembre 2019.

11. REVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « AGGLO PAYS D'ISSOIRE »

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification statutaire adoptée par la communauté d'agglomération AGGLO PAYS D'ISSOIRE et ses nouveaux statuts tels que présentés aux conseillers.

12. VALIDATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CLECT de L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Le conseil valide le rapport définitif de la CLECT d'API du 26/09/2019 statuant sur le poids des charges transférées au 1er janvier 2019, tels que présentés aux conseillers.

13. ACQUISITION DE PARCELLE section ZA n° 30

Le Maire rappelle les négociations quant à l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZA numéro 30 d'une superficie de 3 710 m². Il indique que les propriétaires ont donné leur accord pour vendre cette parcelle de terrain au prix de 2 000 €.

Le Conseil Municipal accepte cette acquisition et pense que ce terrain pourrait être aménagé en jardin partagé.

14. ADHESION AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS AUVERGNE

Le Maire indique que plusieurs actions ont déjà été menées ces dernières années avec le CENA (Conservatoire d'espaces naturels Auvergne) toute particulièrement sur la zone Natura 2000 et pense qu'il est nécessaire de leur apporter notre soutien.

Le conseil accepte que la commune adhère au CEN Auvergne pour l'année 2020. Le montant de la cotisation est de 50 € par année.

15. MOTION SUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION DES SERVICES DES IMPOTS ET DES TRESORERIES

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, s'oppose à ce projet de restructuration et demande instamment, par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique

16. QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe les élus que les cérémonies de la Sainte Barbe des Mineurs se dérouleront à Charbonnier les Mines le 04 Décembre.

Il fait part également de sa volonté de demander le classement pour catastrophe naturelle de la commune suite à l'épisode de sécheresse de ces derniers mois. En effet, des fissures, suite à cet épisode, ont été constatées sur plusieurs habitations. Les habitants concernés doivent se faire connaître rapidement en mairie.